

A person with a backpack is standing in a forest, looking out at a lake. The sun is low in the sky, creating a warm, golden glow. The trees are tall and thin, with some green leaves and some yellowing. The water is calm and reflects the light. The overall mood is peaceful and contemplative.

RAPPORT DE MISSION

2025



DE NOUVEAUX LIENS POUR CHANGER DEMAIN

04

Édito

Julien Carmona et Hélène Bernicot

06

La qualité de Société à mission

08

La Raison d'être

10

Le Comité de mission

14

La feuille de route

38

Annexes

ÉDITO

JULIEN CARMONA ET HÉLÈNE BERNICOT



Julien Carmona,
Président du Crédit Mutuel Arkéa,
et Hélène Bernicot,
Directrice générale du Crédit Mutuel Arkéa,
reviennent sur les éléments marquants
de l'année 2025.



Quels sont les faits marquants de l'année 2025 ?

JC : L'année 2025 marque le début d'un nouveau cycle, à la fois pour la deuxième feuille de route Société à mission 2025-2027 et pour le plan stratégique FAIRE 2030, pour lequel il est prévu un point d'étape en 2027. Et ce n'est pas un hasard si les deux exercices sont concomitants. Nous avons coordonné les calendriers pour que les ambitions soient conjointes, car elles sont la traduction de la Raison d'être et des 5 engagements qui en découlent.

Nous restons convaincus que la mission est au cœur de notre stratégie de développement : les résultats sont là, très satisfaisants, et prouvent qu'il est possible d'allier intérêt général et performance.

En posant ces niveaux d'ambition conjoints, le groupe réaffirme sa position d'acteur majeur d'accompagnement des transitions sociétales et environnementales des territoires, et continue d'apporter la preuve que la finance est un outil au service d'un monde plus durable.

Pouvez-vous nous décrire la feuille de route en quelques mots ?

HB : Cette deuxième feuille de route a été pensée dans une démarche d'amélioration continue, avec l'intention d'assurer une continuité avec la feuille de route 2022-2024.

Nous avons fait ce choix de continuité, avec des déclinaisons relativement stables, afin d'assurer un suivi de nos trajectoires les plus emblématiques. Les objectifs annuels ont fait l'objet d'une actualisation, avec un niveau d'ambition toujours plus élevé.

Je pense, par exemple, aux indicateurs relatifs à notre modèle mutualiste (taux de sociétariat et taux de vote aux assemblées générales), aux dispositifs d'accompagnement de nos parties prenantes dans leur transition environnementale (collecte brute d'épargne, production annuelle de crédits), dans l'inclusion et la relation de confiance durable avec nos sociétaires (satisfaction client, inclusion bancaire), dans nos engagements vis-à-vis de notre collectif (actions de mécénat et solidarités, nos dispositifs en matière de ressources humaines), etc.

De nouveaux indicateurs ont néanmoins été ajoutés et certaines définitions ont été revues afin d'aller plus loin dans la démarche, d'être plus couvrant, ou encore afin d'associer davantage d'entités.

C'est ainsi qu'un indicateur sur la mesure de l'expérience administrateur a été ajouté, que la définition des Solidarités & mécénat a été complétée, qu'un indicateur spécifique sur la thématique de l'eau a été inséré... Autant d'exemples qui démontrent que le groupe s'inscrit dans une démarche constructive.

Le Comité de mission a été renouvelé, pouvez-vous nous le présenter ?

HB : Le Comité de mission, composé de 9 membres, a été partiellement renouvelé au cours de l'année 2025.

Toujours dans cet esprit de continuité, la majorité des experts externes ont renouvelé leur volonté d'accompagner la gouvernance dans leur rôle de challenger de la feuille de route. Ils ont en effet acquis une bonne connaissance du groupe et de son fonctionnement et restent très impliqués dans le suivi de l'exécution de nos engagements.

Les membres internes au groupe, administrateurs ou collaborateurs, ont pour la plupart été renouvelés, afin d'apporter un regard différent sur les actions.

Le Comité de mission forme un collectif assertif, force de propositions. Aujourd'hui, le Comité a trouvé son rythme et constitue une véritable intelligence collective. Et je m'en réjouis !

Je tiens à remercier chacun pour son engagement et plus particulièrement son nouveau président, Jérémy Brémaud, qui anime les travaux avec beaucoup de conviction.

Quels sont les éléments essentiels de ce 4^e rapport de mission ?

JC : Avant tout, ce rapport rend compte d'une année qui poursuit l'ambition que le groupe Crédit Mutuel Arkéa s'est donnée en 2022, en inscrivant la qualité de Société à mission dans ses statuts.

Ce rapport présente les résultats du premier exercice de la nouvelle feuille de route, avec des objectifs annuels réévalués, pour se donner les moyens de faire toujours plus, et mieux. Il témoigne de notre capacité à initier des solutions concrètes, ancrées dans les territoires, pour aider à la transformation sociale et environnementale, comme nous avons toujours su le faire.

Ce rapport intègre également les travaux de l'organisme tiers indépendant de Crédit Mutuel Arkéa – PricewaterhouseCoopers. La vérification, réalisée sur l'exercice 2025, a donné lieu à des échanges très constructifs, et a ainsi constitué une étape clé pour objectiver la démarche. Cette démarche exigeante contribue à la réussite de la mission. L'OTI devra rendre un nouvel avis motivé sur l'exercice 2027, la vérification étant renouvelée tous les deux ans.

Ce rapport présente aussi et surtout une évaluation du Comité de mission sur l'atteinte des objectifs annuels.

LA QUALITÉ DE SOCIÉTÉ À MISSION

L'année 2019, au cours de laquelle le Crédit Mutuel Arkéa s'est doté d'une Raison d'être, a marqué le point de départ de son évolution vers la qualité de Société à mission. Cette Raison d'être est le fruit d'une vaste écoute de ses parties prenantes depuis 2018, à l'instar de sa culture de banque coopérative et collaborative. C'est ainsi que plus de 1500 administrateurs, mais aussi des clients, salariés et fournisseurs ont été associés à la réflexion.

Le Crédit Mutuel Arkéa a ensuite décidé de prendre le temps pour se donner les moyens de répondre à cet engagement supérieur de responsabilité et de transparence : pour faire pivoter son modèle

et, avec lui, sa stratégie, son organisation, ses actions et pratiques, afin de les aligner avec les enjeux économiques et financiers, sociétaux et environnementaux. En synthèse, le temps nécessaire pour répondre à l'impératif de congruence de la stratégie aux réalités écosystémiques.

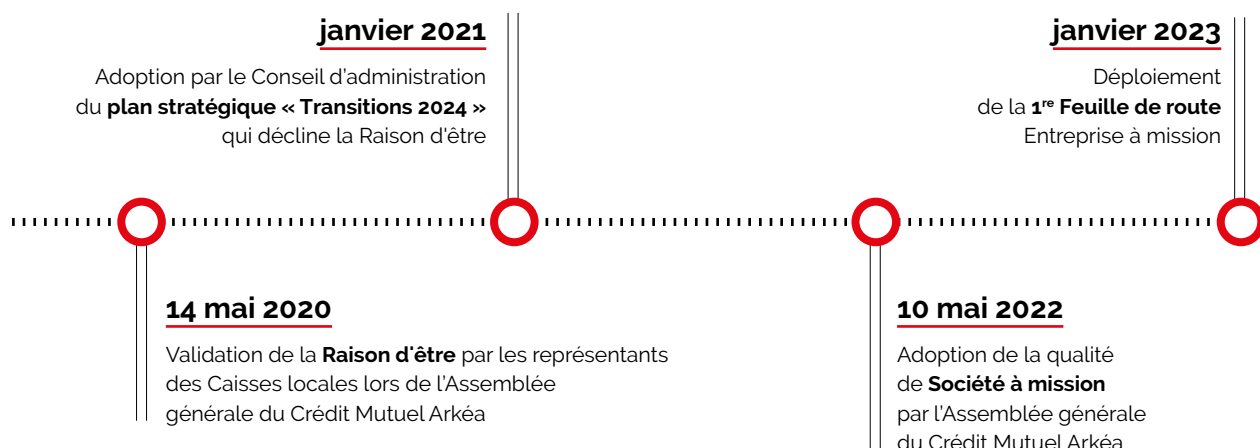
Cette démarche participative, résolument ascendante et transversale, au plus proche des métiers et des enjeux de ses sociétaires, clients et partenaires, aura ainsi contribué à une profonde réflexion sur la performance globale, financière et extra-financière des activités du Crédit Mutuel Arkéa.

C'est donc après plus de deux années de maturation et

d'ateliers collaboratifs, que la **qualité de Société à mission a été officiellement adoptée**, à l'occasion de l'Assemblée générale du **10 mai 2022**. L'adoption de cette qualité est un acte fondateur qui consacre la transformation profonde du groupe, résolument engagé dans l'accompagnement des transitions environnementales et sociétales, au service des territoires et de leurs acteurs.

Adoptée en décembre 2022, la première feuille de route est déployée depuis le début de l'année 2023. Elle décline les cinq engagements en objectifs opérationnels.

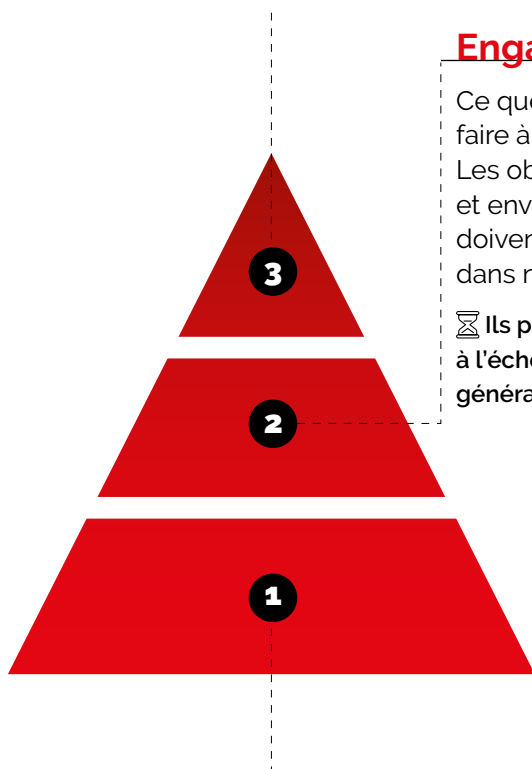
Une transformation... étape par étape



Feuille de route Société à mission

Déclinaison de nos engagements
en actions concrètes.
Ces actions peuvent être mesurées
à travers des indicateurs.

🕒 Évolue régulièrement
(tous les 1 à 4 ans, à l'échelle
d'un plan stratégique).



Engagements

Ce que nous voulons
faire à long terme.
Les objectifs sociaux
et environnementaux
doivent nous guider
dans nos choix.

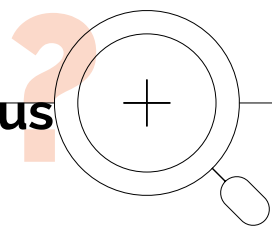
🕒 Ils peuvent évoluer
à l'échelle d'une
génération (15/20 ans).

Raison d'être

Qui nous sommes et ce que nous faisons :
la société se dote de grands principes
pour guider son activité.

🕒 Élément intangible.

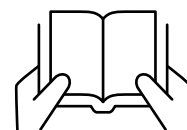
Le saviez-vous ?



- La **loi PACTE** (*Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises*), promulguée le 22 mai 2019, offre la possibilité aux organisations qui le souhaitent, d'aller plus loin en matière de responsabilité sociétale. Elle leur permet, notamment, d'inscrire une "Raison d'être" dans leurs statuts et d'adopter une nouvelle qualité, celle de "société à mission".
- La **Raison d'être** d'une entreprise désigne la façon dont elle entend jouer un rôle dans la société, au-delà de sa seule activité économique. Elle détermine l'objet social de l'entreprise, sa mission et son ambition d'intérêt général.
- Une **Société à mission** est une entreprise qui, en plus d'affirmer publiquement sa Raison d'être, intègre dans ses statuts des objectifs d'intérêt général qu'elle s'engage à poursuivre dans le cadre de son activité. Cette qualité entraîne une obligation de vérification par un organisme tiers indépendant (OTI).

janvier 2025

Déploiement de la **2^e Feuille de route**
Entreprise à mission
et du nouveau plan stratégique



janvier 2024

1^{re} vérification
Société à mission conduite par
PricewaterhouseCoopers

janvier 2026

2^e vérification
Société à mission conduite par
PricewaterhouseCoopers

LE CRÉDIT MUTUEL ARKÉA A ADOPTÉ SA RAISON D'ÊTRE LE 14 MAI 2020.
EN DEVENANT LA PREMIÈRE BANQUE FRANÇAISE À ADOPTER
UNE RAISON D'ÊTRE, LE CRÉDIT MUTUEL ARKÉA A VOULU REDÉFINIR
LE SENS PROFOND QU'IL DONNE À SES MÉTIERS, À SON ACTIVITÉ
ET À LA MANIÈRE DONT IL DÉFINIT SON UTILITÉ VIS-À-VIS DE LA SOCIÉTÉ
ET DE LA PLANÈTE. ELLE EXPRIME L'AMBITION ET LE SENS DU PROJET
COLLECTIF DU GROUPE AU SERVICE DE SES COLLABORATEURS,
DE SES CLIENTS ET DE L'ENSEMBLE DE SES PARTIES PRENANTES.
CETTE RAISON D'ÊTRE EST AU FONDEMENT
DE SES VALEURS ET DE SA MISSION.

LA RAISON D'ÊTRE

« Nous voulons être acteur d'un monde
qui se conçoit sur le long terme
et prend en compte les grands enjeux sociétaux
et environnementaux de notre planète
pour les prochaines générations.
Nous y contribuons en pratiquant une finance
au service des territoires et de leurs acteurs,
qui s'inscrit dans la durée et aide chacun à se réaliser.
À cette fin, nous avons fait le choix d'être
une banque coopérative et collaborative
qui favorise un partage équilibré de la valeur
avec ses sociétaires, clients, salariés, partenaires
et territoires. Une entreprise solidaire, éthique
et inclusive, qui est attentive au respect
de son environnement.
Au quotidien, nous développons,
en collaboration avec nos parties prenantes,
des solutions innovantes pour accompagner
nos sociétaires et clients dans leurs projets
de vie et répondre à leurs aspirations. »

LES 5 ENGAGEMENTS

LE CRÉDIT MUTUEL ARKÉA S'ENGAGE
EN FAVEUR D'UNE PERFORMANCE GLOBALE
QUI MET AU MÊME NIVEAU D'ATTENTION
ET D'EXIGENCE SES PERFORMANCES
FINANCIÈRES ET EXTRA-FINANCIÈRES.

Les missions du Crédit Mutuel Arkéa sont organisées
autour des cinq engagements qui découlent de sa
Raison d'être et qui constituent le **socle de la stratégie
de long terme du groupe**. Ces engagements posent
l'ambition du groupe bancaire coopératif et territorial.



#1

Prendre nos décisions en visant
une **approche équilibrée entre performance
financière et impact - sociétal et environnemental -
positif**, par l'exercice d'une gouvernance
coopérative ancrée sur nos territoires



#2

Accompagner chacune de nos parties
prenantes dans sa **transition
environnementale**



#3

Développer des coopérations territoriales
et s'engager en faveur de **la vitalité locale**



#4

S'engager pour l'**inclusion** et cultiver
une **relation de confiance durable** avec tous
nos sociétaires et clients, **des précurseurs
aux plus fragiles**



#5

Favoriser **l'engagement de notre collectif**
au service de l'intérêt commun, en faisant notamment
vivre **nos valeurs mutualistes**

**Lancement
de la feuille
de route
2025-2027**

**UNE STRATÉGIE
COORDONNÉE**

La 2^e feuille de route est déployée
sur la période 2025-2027.

Si l'année 2025 constitue le premier
exercice de cette nouvelle feuille
de route, elle est également
marquée par la vérification de
l'organisme tiers indépendant.

Ce rapport de mission 2025
présente à la fois les résultats
de la première année de mise
en œuvre de la feuille de
route 2027 et les conclusions
de la vérification réalisée par
PricewaterhouseCoopers.

LE COMITÉ DE MISSION

Le Comité de mission du Crédit Mutuel Arkéa est une équipe plurielle, indépendante et ancrée dans les réalités du terrain, pleinement mobilisée pour accompagner le groupe dans la mise en œuvre concrète de sa mission. Je suis honoré d'en avoir été élu président et j'ai à cœur de poursuivre l'élan impulsé par Éric Challan Belval, qui reste un membre très engagé de ce comité.

Ce rapport de mission présente le déploiement en 2025 des engagements de la nouvelle feuille de route, avec une évaluation du résultat de ce premier exercice et un suivi précis des actions mises en œuvre pour atteindre ces résultats.

Au sein du Comité de mission, nous avons particulièrement apprécié la manière dont la feuille de route se décline opérationnellement, que ce soit à travers des outils comme ARKEAct qui oriente l'offre commerciale vers plus de responsabilité sociétale, ou encore la Balise coopérative, co-construite avec les commissions fédérales « Vie Coopérative et relations sociétaires et clients » pour renforcer la dynamique coopérative dans l'ensemble des caisses locales. »

JÉRÉMY BRÉMAUD,

PRÉSIDENT DU COMITÉ DE MISSION



LE COMITÉ DE MISSION A POUR VOCATION DE S'ASSURER DU RESPECT DES CINQ ENGAGEMENTS.

CONSTITUTION, RÔLE ET FONCTIONNEMENT

Le Comité de mission est distinct des organes sociaux de la société. Il est chargé exclusivement du suivi de la mission et n'intervient pas dans la détermination de la stratégie du groupe.

Il participe à la construction de la feuille de route et la valide. Pour s'assurer de sa bonne exécution, il fixe des objectifs assortis d'indicateurs et évalue leur atteinte.

Le suivi de l'exécution de la mission se concentre sur :

- la validation du modèle de la mission,
- un jugement sur les objectifs retenus,
- l'atteinte ou non des objectifs,
- les circonstances éventuelles qui l'expliquent.

Le rôle du comité est tout d'abord un questionnement sur la pertinence de la voie choisie pour réaliser la mission, avant d'évaluer l'efficacité des actions menées au regard des engagements et des objectifs.

Le Comité de mission se réunit au moins quatre fois par an, produit un rapport annuel qui prend la forme de ce rapport de mission et rend compte de son activité.

La composition du Comité de mission



- Nommé par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa le 13 juin 2025, le Comité de mission est composé de 9 membres dont une majorité de personnalités externes et 45 % de femmes.
Élu par ses pairs, **Jérémy Brémaud** en assure la présidence.



18 février 2025

Évaluation
des résultats à fin 2024

28 mars 2025

Validation
du 3^e Rapport de mission

LE COMITÉ DE MISSION S'EST RÉUNI
À CINQ REPRISES EN 2025.
L'ANNÉE 2025 A ÉTÉ MARQUÉE PAR LE DEPLOIEMENT
DE LA 2^E FEUILLE DE ROUTE
AU 1^{ER} JANVIER ET PAR L'INSTALLATION
DU NOUVEAU COMITE DE MISSION EN JUILLET.

LES EXPERTS EXTERNES



Jérémy Brémaud,
Président
du Comité
de mission.

Directeur associé
et Fondateur
d'Ellyx (spécialiste
de la résolution
de problématiques
sociétales)
et administrateur
de France
Active Nouvelle
Aquitaine (pionnier
de la finance
solidaire),
il s'engage depuis
près de 20 ans
dans le domaine
de l'économie
sociale et solidaire,
notamment
en matière de
financement de
projets d'intérêt
général.



Thierry Burlot,
ex Vice-Président
du Conseil
Régional
de Bretagne
en charge de
l'environnement
et de la
biodiversité
et Président
du Comité
de bassin
Loire-Bretagne
(instance
en charge
de la politique
de gestion de l'eau
sur le bassin
Loire-Bretagne).



**Éric
Challan Belval,**
Président
de La feuille
d'érable
(entreprise
pionnière dans
le recyclage des
papiers de bureau)
et président du
Medef Ile-et-
Vilaine.



David Sussmann,
Président
Fondateur
de Pure Ocean
(fonds de dotation
soutenant
les projets
qui protègent
les écosystèmes
marins)
et Président
Fondateur
de Seafoodia
(société
spécialisée
dans la distribution
et la vente
de produits de
la mer à l'échelle
mondiale).



Anne-Claire Pons,
Directrice générale
de l'association
Produit en
Bretagne.
Fondé en 1993,
le réseau Produit
en Bretagne,
célèbre par son
logo bleu et
jaune, est fort de
520 entreprises
adhérentes
et d'une équipe
de dix salariés.

1^{er} juillet 2025

Installation du nouveau
Comité de mission
et élection de son président

19 décembre 2025

Point d'étape sur la mise en oeuvre
de la feuille de route

7 octobre 2025

Séminaires de travail
et point d'étape sur la mise en œuvre
de la feuille de route

LES EXPERTS INTERNES

En faisant le choix
de réunir des personnes
de terrain, aux profils
complémentaires, à l'engagement
sérieux et reconnu,
le Crédit Mutuel Arkéa souhaite
que ce Comité de mission
reflète son attachement
aux territoires et aux valeurs
mutualistes.



Daniela Da Silva,

Consultante, auditrice
et animatrice QHSE-RSE
depuis plus de vingt ans,
elle accompagne
des organisations de secteurs
variés dans la maîtrise
de leurs risques, la conformité
réglementaire et la structuration
de démarches durables.
Cette expérience opérationnelle
est complétée par un
engagement de longue
date dans des fonctions de
gouvernance au sein du
Crédit Mutuel du Sud-Ouest :
Présidente de la caisse
de Bordeaux Saint-Jean
du CMSO, membre de plusieurs
commissions (viticole, RSE
et filière professionnelle)
et administratrice Fédérale
du CMSO.



Luc Moal,

Vice-président
de la Caisse de
Crédit Mutuel de
Brest Rive-droite,
administrateur
du Crédit Mutuel
de Bretagne
et ancien
administrateur
du Crédit Mutuel
Arkéa, il est
engagé de longue
date dans la vie
coopérative
du Groupe.



Sophie Noël,

Directrice
de l'inclusion
et de l'animation
territoriale
d'Arkéa Banque
Entreprises
& Institutionnels.



Stéphanie Nadaud,

Directrice
des Ressources
Humaines
du Crédit Mutuel
du Sud-Ouest.

LA FEUILLE DE ROUTE

Ce quatrième rapport de mission présente,
pour l'exercice 2025, la mise en œuvre des objectifs
opérationnels de la feuille de route 2027.

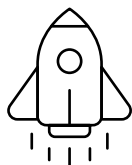




ENGAGEMENT

#1

Prendre nos décisions en visant
une approche équilibrée entre
performance financière et
impact - sociétal et environnemental -
positif, par l'exercice d'**une**
gouvernance coopérative
ancrée sur nos territoires



Nos ambitions

Pouvoir proposer aux clients de nos réseaux de caisses locales une gamme élargie d'offres de produits et services à impact* par la construction d'un référentiel commun.



Les objectifs

Intégration des critères d'impact* lors de la conception de nouvelles offres, et état des lieux des offres existantes dans nos gammes.

2025 • Application sur les gammes "crédit et Assurance non-vie et prévoyance pour les particuliers".

2026 • Application sur la gamme "épargne bancaire pour les particuliers".

2027 • Application sur la gamme "crédit pour les professionnels et agriculteurs".

Déclinaison

PRENDRE EN COMPTE ET MESURER L'IMPACT* DE NOS OFFRES

LE GROUPE

EN ACTION

- Mobilisation de 40+ collaborateurs, accompagnés par les cabinets de conseil Open Lande et EY & Associés.
- Approche collaborative et itérative pour la définition des critères d'évaluation opérationnels et du système de scoring.
- Évaluation et état des lieux sur des offres existantes.

ÉTAT DES LIEUX AU 31/12/2025

Développement de référentiels Assurance non-vie et prévoyance pour les particuliers et Crédit pour les particuliers afin d'intégrer les engagements de mission aux offres.

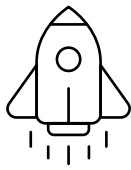
DÉFINITION DE LA NOTION D'IMPACT

* La notion d'impact est définie au sens commun, par l'influence et l'effet produit de l'intégration de nos engagements société à mission à nos offres.

Source: Rapport de Durabilité 2025 (ESRS 4)

Évaluation du Comité de mission

Le Crédit Mutuel Arkéa a fait preuve d'innovation en construisant un outil de mesure de l'impact de ses offres. Le groupe a structuré une grille d'analyse solide, en co-construction avec les entités concernées et il s'est fait accompagner par deux cabinets de conseils pour objectiver sa démarche. Le Comité de mission considère que l'objectif est bien atteint, les grilles étant déclinées sur les offres ciblées par l'objectif annuel.



Nos ambitions

Favoriser
un meilleur équilibre
entre critères financiers
et extra-financiers
dans la prise de décision
par l'évolution
des processus
d'investissements
et de financements
à l'échelle du groupe.



Les objectifs

Déployer des dispositifs
internes permettant de
renforcer la prise en compte
des dimensions ESG.

2025 • Création d'une **veille sectorielle experte ESG groupe** pour accompagner les réseaux et équipes en proximité des entreprises.

2026 • Déploiement progressif d'un **outil de pilotage des trajectoires carbone** - aide à la décision de financement.

2027 • Prise en compte systématique de la transition juste et de la souveraineté dans les engagements environnementaux du groupe.

FEUILLE DE ROUTE 2025-2027

Déclinaison

DÉPLOYER DES DISPOSITIFS INTERNES PERMETTANT DE RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES DIMENSIONS ESG

LE GROUPE

EN ACTION

- Sollicitation des experts ESG et sectoriels du groupe.
- Constitution d'un document de synthèse des enjeux ESG de secteurs d'activité du groupe.
- Partage de l'expertise ESG avec une vision synthétique et transverse pour contribuer à la montée en compétence des collaborateurs.

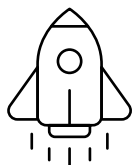
ÉTAT DES LIEUX AU 31/12/2025

Réalisation de deux documents d'expertise sectorielle ESG concernant les secteurs agricoles et industries agroalimentaires, ainsi que l'immobilier.

Évaluation du Comité de mission

Au regard des actions déployées afin de créer des supports d'analyse ESG sur les secteurs d'activité tels que le secteur agricole & agroalimentaire et le secteur de l'immobilier, le Comité de mission considère que l'objectif est atteint.

Le Comité souligne que ces documents permettront aux collaborateurs du groupe de monter en compétence sur ces sujets.



Nos ambitions

Améliorer la vie coopérative en réaffirmant le rôle de notre modèle social, en renforçant le rôle de l'administrateur comme moteur de l'initiative locale et en modernisant le sociétariat.



Les objectifs

2025

Taux de sociétariat : 79,3 %

Taux de vote aux AG des caisses locales : 5 %

Mesure de l'expérience administrateur :

Co-construction des baromètres de l'expérience administrateur CMB et CMSO.

2026

Taux de sociétariat : 79,6 %

Taux de vote aux AG des caisses locales : 6,5 %

Mesure de l'expérience administrateur :

Animation des résultats à l'échelle de la caisse locale et définition des plans d'actions en lien avec les commissions Vie Coopérative du CMB et du CMSO.

2027

Taux de sociétariat : 80 %

Taux de vote aux AG des caisses locales : 7,5 %

Mesure de l'expérience administrateur :

Suivi de l'avancement des plans d'actions par les commissions Vie Coopérative du CMB et du CMSO et évolutions des indicateurs à suivre le cas échéant.

Déclinaison

IMPLIQUER NOS SOCIÉTAIRES ET PROMOUVOIR NOTRE MODÈLE DE GOUVERNANCE COOPÉRATIVE ET TERRITORIALE

LE GROUPE

EN ACTION

TAUX DE SOCIÉTARIAT

- Poursuite des actions menées depuis 2023 (modernisation des réunions, boîte à outils à destination des élus, etc.).
- Acculturation des collaborateurs des réseaux.
- Communication client sur le modèle de banque coopérative.

TAUX DE VOTE AUX AG

- 2^e année de mise en œuvre du vote en ligne aux Assemblées Générales de caisses locales au CMB et 3^e année pour les caisses locales du CMSO.
- Animation et mobilisation des collaborateurs et administrateurs pour inciter les sociétaires à voter.

MESURE DE L'EXPÉRIENCE ADMINISTRATEUR

- 45 ateliers collaboratifs menés au CMB en novembre 2025 sur le rôle de l'administrateur ambassadeur.
- Réalisation d'une maquette de balise coopérative reprenant des indicateurs de mesure de la dynamique de la vie sociale dans les conseils d'administration.
- Travaux collaboratifs menés entre février et septembre 2025 au CMSO sur la notion d'administrateur ambassadeur et la mesure de l'expérience administrateur (6 ateliers). Ils ont notamment permis de compléter les indicateurs suivis dans la balise vie coopérative diffusée depuis plusieurs années.

ÉTAT DES LIEUX AU 31/12/2025

- Taux de sociétariat : 79,9 % (2024 : 78,7 %)
- Taux de vote aux AG : 7 % (2024 : 4,09 %)
- Mesure de l'expérience administrateur :
 - construction de l'ensemble des indicateurs quantitatifs pour livraison en juin 2026 au CMB avec des éléments de comparaison/Fédérations (outil déjà mis en place au CMSO).
 - construction d'un questionnaire qualitatif sur la mesure de l'expérience avec les commissions fédérales pour diffusion à la fin du S1 2026.

Évaluation du Comité de mission

Le Comité de mission confirme l'atteinte de l'objectif, tant du point de vue du taux de sociétariat que de la participation aux assemblées générales des caisses locales. Il relève l'importance des dispositifs d'animation déployés qui ont permis le dépassement des objectifs annuels. S'agissant de l'ambition posée sur la mesure de l'expérience administrateur, il considère que cet indicateur est très inspirant sur le sujet de l'implication des administrateurs et sur le modèle de gouvernance du groupe. L'objectif annuel est atteint avec la construction d'outils qui seront déployés à l'occasion des prochaines assemblées générales.

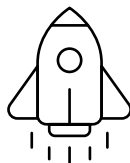


ENGAGEMENT

#2

Accompagner chacune
de nos parties prenantes
dans sa **transition**
environnementale

Déclinaison



Nos ambitions

Accompagner nos clients, particuliers, professionnels, agri/viti, entreprises et collectivités locales dans leur transition environnementale par des offres de financement incitatives et du conseil.



Les objectifs

Production annuelle de crédits en faveur de la transition environnementale (en millions d'euros).

2025 • 1 750.

2026 • 2 200 (objectif révisé).

2027 • 2 450 (objectif révisé)

DÉVELOPPER DES OFFRES DE FINANCEMENT DÉDIÉES À L'ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE (CLIMAT ET BIODIVERSITÉ) DE L'ENSEMBLE DE NOS CLIENTS

LE GROUPE

EN ACTION

- Les crédits en faveur de la transition environnementale sont pour la très grande majorité logés dans des offres spécifiques avec un taux d'intérêt bonifié, permettant d'inciter les clients à s'orienter vers ce type de financements.
- Au-delà de ces critères ou prise d'engagement, les entités du Groupe ont poursuivi l'accompagnement de la décarbonation de leurs clients (par des offres de type Pact Carbone) et le financement de projets orientés vers la transition environnementale.

ÉTAT DES LIEUX AU 31/12/2025

2 742 M€
(2024 : 1 138 M€).

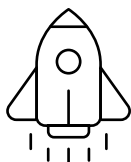
ÉVOLUTION DE L'INDICATEUR

Le périmètre des crédits dédiés à la transition environnementale a été élargi en 2025 pour pouvoir inclure les crédits immobiliers résidentiels de biens neufs (respectant la RE2020) et de biens anciens (bénéficiant d'un DPE A, B ou C < 135 kWh/m²). Cet élargissement significatif en cours d'année a induit la révision des objectifs 2026 et 2027 afin de maintenir un niveau d'ambition élevé du groupe dans sa volonté d'accompagner la transition environnementale de ses clients.

Évaluation du Comité de mission

Le Comité de mission salue le dépassement de l'objectif annuel sur le déploiement des offres de financement en faveur de la transition environnementale. Ce résultat vient confirmer une trajectoire déjà engagée lors de la précédente feuille de route. Il souligne que cet indicateur est un marqueur fort pour le groupe, qui exprime à travers lui sa singularité sur son cœur de métier bancaire.

Déclinaison



Nos ambitions

Permettre à nos clients de donner du sens à leur épargne (financière, assurance, bancaire) en développant des produits en faveur de la transition environnementale.



Les objectifs

Collecte brute annuelle d'épargne en faveur de la transition environnementale (en millions d'euros).

2025 • 1 250.

2026 • 1 350.

2027 • 1 560.

ORIENTER L'ÉPARGNE DE NOS CLIENTS VERS DES PRODUITS CONTRIBUANT À LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

LE GROUPE

EN ACTION

- Mobilisation des collaborateurs de l'ensemble des réseaux du groupe.
- Développement et commercialisation de nouveaux produits d'épargne transition environnementale, notamment grâce :
 - aux produits développés par Suravenir, Arkéa Asset Management et Arkéa REIM,
 - au niveau conséquent de collecte réalisé par les fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest.

ÉTAT DES LIEUX AU 31/12/2025

2 162 M€

(2024 : 1 154,8 M€).

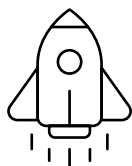
Évaluation du Comité de mission

L'ambition portée par l'indicateur relatif à la collecte d'épargne en faveur de la transition environnementale est un autre marqueur fort du groupe. Le Comité de mission salue la surperformance du groupe en la matière, qui est le signe que la démarche, déjà engagée depuis 2022, s'inscrit sur le long terme.



FEUILLE DE ROUTE 2025-2027

Déclinaison



Nos ambitions

Soutenir les participations d'Arkéa Capital dans leurs transitions, dont environnementale, par de la pédagogie, du partage de bonnes pratiques et un accompagnement personnalisé.



Les objectifs

Nombre total d'entreprises en portefeuille ayant bénéficié d'un dispositif de pédagogie/ accompagnement.

2025 • Croissance par rapport au portefeuille à fin 2024.

2026 • Croissance par rapport au portefeuille à fin 2025.

2027 • Croissance par rapport au portefeuille à fin 2026.

ÊTRE L'INVESTISSEUR PARTENAIRE DE LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE DES ENTREPRISES PAR DU CONSEIL ET DE LA PÉDAGOGIE

LE GROUPE

EN ACTION

- Poursuite des actions d'engagement menées auprès de ses participations.
- Organisation d'ateliers thématiques sur le sujet de la CSRD au-delà des actions individuelles.
- Mise à jour de la politique d'engagement actionnarial d'Arkéa Capital afin de préciser les pratiques et actions d'accompagnement auprès des participations.

ÉTAT DES LIEUX AU 31/12/2025

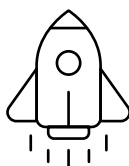
45
(2024 : 34).

Évaluation du Comité de mission

Le Comité de mission salue l'ouverture dont le groupe a fait preuve pour intégrer, dans cette nouvelle feuille de route, un indicateur sur son rôle de conseil et d'accompagnement des sociétés détenues en portefeuille, dans leur démarche de transition environnementale et sociétale. Le Comité de mission constate que l'objectif est atteint.

Déclinaison

ÊTRE EXEMPLAIRE SUR NOS PROPRES ACTIONS ET TRANSITIONS EN RÉDUISANT NOTRE BILAN CARBONE



Nos ambitions

Réduire les émissions directes sur les scopes 1 et 2 conformément à la trajectoire 2030 (électricité, utilisation in situ des combustibles fossiles pour le chauffage, eau chaude sanitaire, carburants, etc.).



Les objectifs

Émissions annuelles scopes 1+2 (en teqCO_2).

2025 • < 2 250 teqCO_2 .

2026 • < 2 110 teqCO_2 .

2027 • < 1 990 teqCO_2 .

LE GROUPE

EN ACTION

- Déploiement de l'initiative CO2acteur afin d'agir sur la transition environnementale du Groupe à travers des actions d'atténuation au changement climatique et de préservation des ressources naturelles.
- Les actions mises en oeuvre sont réparties dans cinq chantiers : les déplacements professionnels, les déplacements domicile-travail, l'immobilier durable, le numérique responsable et les fournitures.
- En complément, la construction d'un plan de sobriété énergétique en 2022 a permis de renforcer les actions menées autour de la consommation énergétique du Groupe.
- Rédaction d'une feuille de route "biodiversité" en 2025 dans le cadre des travaux du Groupe sur le sujet.

ÉTAT DES LIEUX AU 31/12/2025

1791 teq CO_2
(2024 : 2 050 teq CO_2).

Évaluation du Comité de mission

Cet objectif s'inscrit dans une dynamique d'exemplarité, en continuité avec la précédente feuille de route. Force est de constater que les résultats sont révélateurs des moyens déployés pour réduire l'empreinte carbone directe du groupe. Le Comité de mission constate que l'objectif est bien atteint.



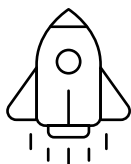
ENGAGEMENT

#3

Développer des **coopérations territoriales** et **s'engager** en faveur de la **vitalité locale**

Déclinaison

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE NOS TERRITOIRES



Nos ambitions

Poursuivre l'accompagnement de l'économie réelle par l'investissement et le financement des territoires.

LE GROUPE

EN ACTION

- Mise en place du suivi de ce nouvel indicateur dans les méthodologies internes.
- Calcul de la somme des encours injectés dans l'économie réelle en 2024, permettant d'obtenir une variation annuelle entre 2024 et 2025.

ÉTAT DES LIEUX AU 31/12/2025

+ 4 %



Les objectifs

Croissance annuelle des encours injectés dans l'économie réelle.

2025 • + 4 %.

2026 • + 4 %.

2027 • + 4 %.

DÉFINITION DE LA NOTION D'ÉCONOMIE RÉELLE

L'indicateur, fondé sur une définition interne, est basé sur la somme des encours investis en capital investissement par Arkéa Capital et des encours de crédit du Groupe soutenant l'économie réelle en France, c'est-à-dire hors crédits à la consommation par AFS, le CFCAL, le Crédit Mutuel de Bretagne, le Crédit Mutuel du Sud-Ouest et hors Keytrade.

L'objectif de +4 % annuel est un point de passage annuel qui doit permettre de tendre vers l'objectif d'augmenter de 10 Mds € les montants injectés dans l'économie réelle à horizon 2027, tel que présenté dans le plan stratégique FAIRE 2030.

Évaluation du Comité de mission

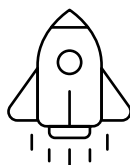
Sur le sujet protéiforme de l'accompagnement des territoires, le Crédit Mutuel Arkéa, fidèle à son ADN de banque engagée au plus près des territoires, a fléchi l'indicateur de cette feuille de route sur les encours injectés dans l'économie réelle. Le Comité de mission souligne l'effort de structuration déployé par le groupe pour extraire et produire de la donnée sur le sujet et entérine l'atteinte de l'objectif.



FEUILLE DE ROUTE 2025-2027

Déclinaison

ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU SECTEUR PUBLIC LOCAL SUR LES TERRITOIRES



Nos ambitions

Renforcer
notre accompagnement
des acteurs publics
sur les territoires par
l'apport de solutions
de financements
et de services adaptés
à leurs enjeux de
développement.

LE GROUPE

EN ACTION

- Groupe coopératif profondément ancré dans ses territoires, le Crédit Mutuel Arkéa, à travers son entité Arkéa Banque Entreprises & Institutionnels et ses fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, a fortement accompagné et financé les acteurs du secteur public local (collectivités locales, hôpitaux et établissements publics) et les acteurs privés investis d'une mission d'intérêt général.
- Cet indicateur est suivi trimestriellement et le niveau d'atteinte atteste de la mobilisation forte des collaborateurs des entités finançant les acteurs publics et d'un positionnement confirmé du groupe en tant qu'acteur accompagnant les parties prenantes de ses territoires.



Les objectifs

Production de crédits
accordés aux acteurs
publics locaux
(en millions d'euros).

2025 • 1 650.

2026 • 1 670.

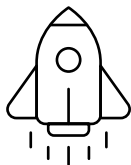
2027 • 1 685.

ÉTAT DES LIEUX AU 31/12/2025

1 869 M€

Évaluation du Comité de mission

Le Comité souligne la démarche de création et de suivi d'un indicateur valorisant le groupe Crédit Mutuel Arkéa comme acteur accompagnant les parties prenantes du territoire, contribuant ainsi à la vitalité locale. Il constate que l'objectif est dépassé.



Nos ambitions

Contribuer à réduire les impacts sur la ressource en Eau, par une meilleure connaissance des financements et investissements et le déploiement d'actions adaptées.



Les objectifs

Objectifs qualitatifs annuels.

2025 • Mettre en place un diagnostic des portefeuilles de financements/ investissements.

2026 • Définir une stratégie d'accompagnement des clients entreprises sur la thématique de l'eau.

2027 • Déployer les premières actions en déclinaison de la stratégie.

Déclinaison

ACCOMPAGNER LES SECTEURS DES TERRITOIRES LES PLUS DÉPENDANTS ET IMPACTANTS SUR LA RESSOURCE EN EAU

LE GROUPE

EN ACTION

- Le diagnostic des portefeuilles de financements/investissements comprend :
 - l'analyse des impacts négatifs sur la ressource (ex : consommation d'eau, pollutions),
 - l'analyse des dépendances à la ressource (ex : approvisionnement en eau),
 - l'affinage de cette mesure avec une vision territoriale liée aux entreprises localisées dans des zones de stress hydrique.
- Les acteurs de ces secteurs seront traités prioritairement dans le cadre des travaux de construction de la politique Eau.

ÉTAT DES LIEUX AU 31/12/2025

- Élaboration du diagnostic de nos investissements et de nos financements.
- Le calcul d'un score Eau, défini pour chaque secteur d'activité, a permis de prioriser les secteurs les plus dépendants et les plus impactants à la ressource en eau.

DÉFINITION DE LA NOTION DE STRESS HYDRIQUE

Le stress hydrique est la situation critique qui surgit lorsque la demande en eau dépasse les ressources disponibles dans une zone donnée.

Évaluation du Comité de mission

Cet objectif de mission engage le Crédit Mutuel Arkéa sur les enjeux relatifs à la ressource en eau, le positionnant ainsi comme précurseur sur le sujet. La mise en place des outils tels que définis dans la feuille de route traduit une volonté forte du groupe et permet au Comité de mission de valider l'atteinte de l'objectif annuel.



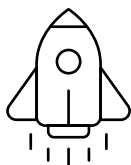
ENGAGEMENT

#4

S'engager pour l'**inclusion**
et cultiver une **relation de**
confiance durable avec tous
nos sociétaires et clients, **des**
précurseurs aux plus fragiles

Déclinaison

FAVORISER L'INCLUSION BANCAIRE DE NOS CLIENTS LES PLUS FRAGILES



Nos ambitions

Permettre à nos clients les plus fragiles des réseaux de caisses locales de maîtriser leurs finances et leur budget en apportant des solutions spécifiques et la pédagogie adéquate.



Les objectifs

Taux de rencontre annuel des clients ciblés Personnes Financièrement Fragiles et Prévention du Surendettement (%).

2025 • > 65 %.

2026 • > 65 %.

2027 • > 65 %.

LE GROUPE

EN ACTION

Mise en place de plans d'accompagnement par les différentes entités intervenant sur l'Inclusion Bancaire (Direction du Développement et du Marketing, Conseillers, Fédérations,...) :

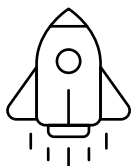
- déploiement de la fresque de l'Inclusion auprès des conseillers du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest,
- refonte de l'espace de documentation interne facilitant l'accès à l'information pour les conseillers,
- création de fiches "mémo" détaillant les différentes cibles liées à la fragilité financière ainsi que les modalités de traitement des événements associés (détection, prévention du surendettement, fin de classification),
- mise à disposition de quizz de formation à destination des conseillers permettant d'aborder le sujet lors des réunions hebdomadaires,
- intégration des indicateurs dans les comités risques trimestriels assurés par la prévention des risques auprès des caisses locales.

ÉTAT DES LIEUX AU 31/12/2025

77,06 %
(2024 : 70,7 %).

Évaluation du Comité de mission

Le Comité de mission salue la nette surperformance du groupe, au regard de l'objectif annuel. Il note que ce résultat repose, d'une part, sur les moyens humains et organisationnels déployés, et d'autre part, sur l'engagement des collaborateurs dans les réseaux bancaires.



Nos ambitions

Dans nos réseaux de caisses locales, renforcer l'éducation financière de tous nos clients en leur apportant des solutions et de la pédagogie utiles et adaptées.



Les objectifs

Développer des actions de pédagogie ciblées afin de mieux accompagner/sensibiliser les clients.

2025 • Développer la pédagogie tarifaire et d'aide à la gestion de budget.
Cible prioritaire : jeunes.

2026 • Développer la pédagogie épargne.
Cible prioritaire : clients sans épargne de précaution ou avec une épargne de précaution insuffisante.

2027 • Développer un bilan personnalisé (budget/épargne) pour apporter des recommandations afin d'améliorer le bien-être financier de nos clients.

Déclinaison

AMÉLIORER LE BIEN-ÊTRE FINANCIER DE TOUS NOS CLIENTS

LE GROUPE

EN ACTION

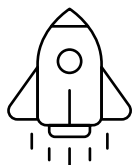
- Développement de tutoriels pour faciliter l'activation des services de l'outil gestion de budget.
- Plan relationnel pour accompagner les clients ayant des frais liés à leur découvert.
- Renforcement de la pédagogie sur les frais bancaires : FAQ et page sur site internet.
- Déploiement d'une campagne de communication autour du programme "Mon Bien-Être Financier".
- Kit "gestion de budget" pour entretiens ou animations en agence avec de jeunes clients.

ÉTAT DES LIEUX AU 31/12/2025

Déploiement d'actions et outils dédiés à la pédagogie tarifaire et à la gestion de budget à destination des jeunes.

Évaluation du Comité de mission

Le Comité de mission a relevé la démarche initiée par le Crédit Mutuel Arkéa pour apporter une réponse adaptée, au plus proche de ses clients-sociétaires, en lien avec la Mission. Ce constat lui permet de considérer que l'objectif annuel est atteint, avec la mise en place des outils de pédagogie à destination des jeunes.



Nos ambitions

Porter et incarner
la centricité client
au quotidien dans nos
actions et décisions
autour d'une promesse
commune à l'ensemble du
groupe
Crédit Mutuel Arkéa.



Les objectifs

Part de collaborateurs
formés à la culture client.

2025 • (qualitatif) Sensibiliser les
collaborateurs à la promesse
client avec le déploiement d'un
dispositif de communication
interne.

2026 • (qualitatif) Sensibiliser
les nouveaux recrutés
à la promesse client avec
intégration dans le parcours
nouveau recruté.

2027 • (quantitatif) > 80 %
des collaborateurs formés
à la culture client.

Déclinaison

S'ENGAGER EN FAVEUR D'UNE PROMESSE CLIENT CRÉDIT MUTUEL ARKÉA

LE GROUPE

EN ACTION

- Identification de 27 référents Formation Culture Client représentant les différentes entités/directions.
- Recrutement de 65 Formateurs internes.
- Réalisation de 39 sessions de formation.
- Organisation d'1 Séminaire de lancement (référént satisfaction et membres du Comité Coordination Ressources Humaines Groupe) fin juin/début juillet.
- Organisation d'1 séminaire du Top 400 des managers du Groupe le 15/10 sur la promesse client.
- Réalisation d'1 Motion Design présentant la démarche.
- Animation d'1 Club Arkéa le 9/12.

ÉTAT DES LIEUX AU 31/12/2025

- Élaboration et déploiement du plan de communication interne, mise en place de moyens et d'une organisation dédiés.
- 1 650 collaborateurs déjà formés (soit 14,7 %).

Évaluation du Comité de mission

En se dotant de ces objectifs relatifs à la satisfaction client, le Crédit Mutuel Arkéa témoigne de sa volonté d'inscrire la culture client au cœur des valeurs du groupe, y compris dans les entités opérant des fonctions support. Le Comité de mission a pu constater que pour atteindre ses objectifs, le groupe a mis en place une organisation solide dédiée à l'animation de la démarche et au déploiement de la formation des collaborateurs. Le Comité de mission considère que l'objectif est atteint.



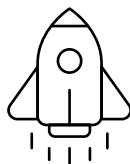
ENGAGEMENT

#5

Favoriser l'**engagement**
de notre collectif au service
de l'intérêt commun, en faisant
notamment vivre nos **valeurs**
mutualistes

Déclinaison

POURSUIVRE LES ENGAGEMENTS DU GROUPE EN MATIÈRE DE MÉCÉNAT ET SOLIDARITÉS



Nos ambitions

Développer des dispositifs
de solidarité
et de mécénat
qui permettent aux entités
du groupe de soutenir les
particuliers en difficultés,
associations et acteurs de
proximité.



Les objectifs

Montants annuels versés
au titre des Solidarités
et du mécénat.

2025 • > 10 M€.

2026 • > 10 M€.

2027 • > 10 M€.

LE GROUPE

EN ACTION

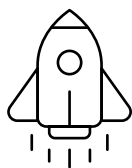
- Poursuite du déploiement du Fonds de dotation du Crédit Mutuel Arkéa sur les territoires de Bretagne et du Sud-Ouest. Soutiens apportés à des projets très variés (santé, sport, inclusion, vitalité des territoires, éducation, etc.).
- Déploiement du 2ème appel à projet sur le thème "Culture & inclusion": 15 associations lauréates pour une enveloppe globale de 200 K€.
- Communication renforcée sur les actions de solidarités portées par les fédérations du Crédit Mutuel Arkéa et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest.
- Poursuite des actions en matière de mécénat de compétence.

ÉTAT DES LIEUX AU 31/12/2025

12,4 M€
(2024 : 10,87 M€).

Évaluation du Comité de mission

Le comité de mission salue l'effort de consolidation engagé par le groupe pour ajuster le périmètre de l'indicateur par rapport à la précédente feuille de route. Il confirme la pertinence de prendre en considération chacune des actions de mécénat et de solidarités portées par les entités. Avec un dépassement de 2,4 M€ (+24%) par rapport à la cible annuelle, le Comité de mission confirme que l'objectif est bien atteint.



Nos ambitions

Offrir à nos collaborateurs une vision globale et prospective de leurs compétences pour construire leur parcours de développement.



Les objectifs

Taux de mobilités intra et inter entités.

2025 • Supérieur à 10 %.

• Déployer un Plan de communication dédié à la Mobilité et à la mise en oeuvre de la nouvelle Politique de Mobilité Groupe avec 100 % des entités sensibilisées.

2026 • Supérieur à 10 %.

• Créer les conditions d'une posture RH orientée promotion de la mobilité avec 100 % des RH de proximité formés à l'accompagnement des parties prenantes (collaborateurs et managers) et à l'exploitation des données (pilotage et approche directe).

2027 • Supérieur à 10 %.

Déclinaison

DÉVELOPPER L'EMPLOYABILITÉ ET L'ENGAGEMENT DE NOS COLLABORATEURS

LE GROUPE

EN ACTION

- Finalisation des travaux du parcours "Je vis une mobilité".
- La politique de mobilité interne groupe vise à :
 - harmoniser les pratiques des entités du groupe en précisant le cadre de référence commun de la gestion des mobilités afin d'offrir une expérience optimale à tous les collaborateurs et de garantir l'égalité des chances,
 - clarifier les responsabilités de chacun en incitant tous les acteurs (collaborateurs, managers et RH) à s'engager activement dans le processus de mobilité, chacun jouant un rôle essentiel à son niveau pour soutenir le développement des carrières.
- Explication de la baisse annuelle par rapport au résultat 2024 :
 - en 2024, la création de nouvelles structures associée à des mouvements de collaborateurs a accentué le taux de mobilité.
 - en 2025, les mobilités effectuées dans le cadre de la réorganisation interne liée au lancement du nouveau plan stratégique n'ont pas été comptabilisées.

ÉTAT DES LIEUX AU 31/12/2025

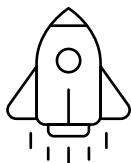
- **12,8 %** (2024 : 14,3 %).
- **Lancement de la nouvelle politique de mobilité groupe.**

Évaluation du Comité de mission

L'objectif de cet indicateur est double : fidéliser et attirer les talents. Le Crédit Mutuel Arkéa va au-delà de l'objectif annuel, grâce aux moyens de communication interne qui ont été déployés, et malgré une réorganisation générale du groupe qui a eu pour effet de freiner les mobilités. La Comité de mission confirme que cet objectif est bien atteint.

Déclinaison

DÉVELOPPER L'EMPLOYABILITÉ ET L'ENGAGEMENT DE NOS COLLABORATEURS



Nos ambitions

Développer la diversité
des équipes au travers
de pratiques communes
équitables et non
discriminatoires.



Les objectifs

Index Egalité pro.

2025 • Supérieur à 90/100.
Les experts DDRH ont
accompagné les entités qui
ont un IEP inférieur à 85/100
dans leur plan d'actions.

2026 • Supérieur à 90/100.
Les experts DDRH ont
accompagné 100 % des entités
dans leur plan d'actions.

2027 • Supérieur à 90/100
et progression de l'index
des 5 entités du groupe
les plus faibles en 2024.

LE GROUPE

EN ACTION

- Mise en place par les départements "Pilotage Social" et "Inclusion et Prévention" d'un dispositif d'accompagnement de l'entité concernée par un IEP inférieur à 85/100.
- Dans cette même optique, la politique de rémunération du groupe, fondée sur le principe de l'égalité des rémunérations entre les genres pour un même travail ou un travail de même valeur, s'inscrit dans le cadre de cette ambition. Le groupe s'est résolument engagé dans la réduction des écarts de salaire.

ÉTAT DES LIEUX AU 31/12/2025

- **93,3/100** (2024 : 93,6/100).
- Accompagnement par les équipes du Pôle Dynamiques & Relations Humaines et Communication, des RH de la filiale dont l'index était < à 85.

Évaluation du Comité de mission

Le Comité de mission salue l'atteinte de l'objectif, tant du point de vue quantitatif, que du point de vue qualitatif. Il souligne les travaux menés par le Crédit Mutuel Arkéa pour accompagner l'entité dont les particularités ne permettent pas de s'aligner sur l'engagement du groupe dans sa feuille de route.

	DÉCLINAISON	INDICATEUR	OBJECTIF 2025
#1	Prendre en compte et mesurer l'impact de nos offres	Intégration des critères d'impact lors de la conception de nouvelles offres, et état des lieux des offres existantes dans nos gammes	Application sur les gammes "Crédit et Assurance Non-Vie et Prévoyance pour les particuliers"
	Déployer des dispositifs internes permettant de renforcer la prise en compte des dimensions ESG	Objectifs qualitatifs	Création d'une veille sectorielle experte ESG groupe pour accompagner les réseaux et équipes en proximité des entreprises
	Impliquer nos sociétaires et promouvoir notre modèle de gouvernance coopérative et territoriale	Taux de sociétariat	79,3 %
		Taux de vote aux AG des caisses locales	5 %
		Mesure de l'expérience administrateur	Co-construction des baromètres de l'expérience administrateur Crédit Mutuel de Bretagne et Crédit Mutuel du Sud-Ouest
#2	Développer des offres de financement dédiées à l'accompagnement de la transition environnementale (climat et biodiversité) de l'ensemble de nos clients	Production annuelle de crédits en faveur de la transition environnementale (en millions d'euros)	1 750
	Orienter l'épargne de nos clients vers des produits contribuant à la transition environnementale	Collecte brute annuelle d'épargne en faveur de la transition environnementale (en millions d'euros)	1 250
	Être l'investisseur partenaire de la transition environnementale des entreprises par du conseil et de la pédagogie	Nombre total d'entreprises en portefeuille ayant bénéficié d'un dispositif de pédagogie/accompagnement	Croissance par rapport au portefeuille à fin 2024 (2024 : 34)
	Être exemplaire sur nos propres actions et transitions en réduisant notre bilan carbone	Émissions annuelles scopes 1+2 (en teqCO2)	< 2 250 teqCO2
#3	Accompagner le développement de nos territoires	Croissance annuelle des encours injectés dans l'économie réelle	+ 4 %
	Accompagner les acteurs du secteur public local sur les territoires	Production de crédits accordés aux acteurs publics locaux (en millions d'euros)	1650 M€
	Accompagner les secteurs des territoires les plus dépendants et impactants sur la ressource en Eau	Objectifs qualitatifs annuels	Mettre en place un diagnostic des portefeuilles de financements/investissements
#4	Favoriser l'inclusion bancaire de nos clients les plus fragiles	Taux de rencontre annuel des clients ciblés Personnes Financièrement Fragiles et Prévention du Surendettement (%)	> 65 %
	Améliorer le Bien-Être Financier de tous nos clients	Développer des actions de pédagogie ciblées afin de mieux accompagner/sensibiliser les clients	Développer la pédagogie tarifaire et d'aide à la gestion de budget Cible prioritaire : jeunes
	S'engager en faveur d'une promesse client Crédit Mutuel Arkéa	Part de collaborateurs formés à la culture client	Sensibiliser les collaborateurs à la promesse client avec le déploiement d'un dispositif de communication interne
#5	Poursuivre les engagements du groupe en matière de mécénat et Solidarités	Montants annuels versés au titre des Solidarités et du mécénat (millions d'euros)	> 10 M€
	Développer l'employabilité et l'engagement de nos collaborateurs	Taux de mobilités intra et inter entités	> 10 % Déployer un Plan de communication dédié à la Mobilité et à la mise en œuvre de la nouvelle Politique de Mobilité Groupe avec 100 % des entités sensibilisées
		Index Egalité professionnelle	> 90/100 Les experts DDRH ont accompagné les entités qui ont un IEP inférieur à 85/100 dans leur plan d'actions

RÉSULTATS 2025	OBJECTIF 2026	OBJECTIF 2027
Développement de référentiels Assurance ANVP et Crédit pour les particuliers afin d'intégrer les engagements de mission aux offres	Application sur la gamme "épargne bancaire pour les particuliers"	Application sur la gamme "crédit pour les professionnels et agriculteurs"
Réalisation de deux documents d'expertise sectorielle ESG concernant les secteurs agricoles et industries agroalimentaires, ainsi que l'immobilier	Déploiement progressif d'un outil de pilotage des trajectoires carbone - aide à la décision de financement	Prise en compte systématique de la transition juste et de la souveraineté dans les engagements environnementaux du groupe
79.9 %	79,6 %	80 %
7 %	6,5 %	7,5 %
Construction de l'ensemble des indicateurs quantitatifs pour livraison en juin 2026 au CMB avec des éléments de comparaison /Fédérations (outil déjà mis en place au CMSO) Construction d'un questionnaire qualitatif sur la mesure de l'expérience avec les commissions fédérales pour diffusion à la fin du S1 2026	Animation des résultats à l'échelle de la caisse locale et définition des plans d'actions en lien avec les commissions Vie Coopérative du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest	Suivi de l'avancement des plans d'actions par les commissions Vie Coopérative du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et évolutions des indicateurs à suivre le cas échéant
2 742 M€	2 200 M€	2 450 M€
2 162 M€	1 350 M€	1 560 M€
45	Croissance par rapport au portefeuille à fin 2025	Croissance par rapport au portefeuille à fin 2026
1 791 teqCO ₂	< 2 110 teqCO ₂	< 1 990 teqCO ₂
+ 4 %	+ 4 %	+ 4 %
1 869 M€	1 670 M€	1 685 M€
Élaboration du diagnostic de nos investissements et de nos financements. Le calcul d'un score Eau, défini pour chaque secteur d'activité, permettra de prioriser les secteurs les plus dépendants et les plus impactants à la ressource en eau	Définir une stratégie d'accompagnement des clients entreprises sur la thématique de l'eau	Déployer les premières actions en déclinaison de la stratégie
77,06 %	> 65 %	> 65 %
Déploiement d'actions et outils dédiés à la pédagogie tarifaire et à la gestion de budget à destination des jeunes	Développer la pédagogie épargne Cible prioritaire : Clients sans épargne de précaution ou avec une épargne de précaution insuffisante	Développer un bilan personnalisé (budget/épargne) pour apporter des recommandations afin d'améliorer le bien-être financier de nos clients
Élaboration et déploiement du plan de communication interne, mise en place de moyens et d'une organisation dédiés 1 650 collaborateurs déjà formés (soit 14,7%)	Sensibiliser les nouveaux recrutés à la promesse client avec intégration dans le parcours nouveau recruté	> 80 % des collaborateurs formés à la culture client
12,4 M€	> 10 M€	> 10 M€
12,8 % Lancement de la nouvelle politique de mobilité groupe	> 10 % Créer les conditions d'une posture RH orientée promotion de la Mobilité avec 100 % des RH de proximité formés à l'accompagnement des parties prenantes (collaborateurs et managers) et à l'exploitation des données (pilotage et approche directe)	> 10 %
93,3/100 Accompagnement par les équipes du Pôle Dynamiques & Relations Humaines et Communication, des RH des 2 filiales dont l'index était < à 85, à savoir Izimmo et Armorique Habitat	> 90/100 Les experts DDRH ont accompagné 100 % des entités dans leur plan d'actions	> 90/100 et progression de l'index des 5 entités du groupe les plus faibles en 2024

ANNEXES

RÉFÉRENCES

Des informations détaillées sur les indicateurs et actions mises en œuvre pour l'atteinte des objectifs figurent également dans le rapport de durabilité, intégré au document d'enregistrement universel.

Ce rapport est disponible sur le site www.cm-arkea.com/arkea/banque/assurances/c_21541/fr/nos-publications

INDICATEURS : EXPLICATIONS SUR LES DÉFINITIONS DE LA **FEUILLE DE ROUTE 2027**

Les définitions et référentiels de la feuille de route 2025-2027 sont relatifs à l'exercice 2025.

#1-1 Intégration des critères d'impact lors de la conception de nouvelles offres, et état des lieux des offres existantes dans nos gammes

- Afin de pouvoir proposer aux clients des réseaux de caisses locales une gamme élargie d'offres de produits et services à impact, le Crédit Mutuel Arkéa souhaite développer une démarche et des référentiels propriétaires sur ses gammes bancaires et assurantielles.
- En attribuant à chaque offre un score global, la démarche et les évaluations permettent à la banque une cartographie et une mesure du niveau d'intégration de ses engagements d'Entreprise à mission sur les offres existantes. Cette démarche permettra également aux équipes internes de systématiser l'évaluation lors de la conception de nouvelles offres.
- Elle pourra enfin favoriser la valorisation de l'impact des offres auprès des clients, sociétaires et parties-prenantes par des signes distinctifs, leur permettant d'avoir des points de repères clairs et vérifiables.

#1-2 Déployer des dispositifs internes permettant de renforcer la prise en compte des dimensions ESG

- Actions visant à créer des outils dédiés, à destination des réseaux et des équipes, visant à leur offrir une veille sectorielle experte, des outils de pilotage et d'aide à la décision.

#1-3 Indicateurs sur le modèle de gouvernance coopérative et territoriale

- Taux de sociétariat :
Part de sociétaires parmi les clients particuliers majeurs du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest.
- Taux de vote aux Assemblées générales des caisses locales :
Part des sociétaires particuliers majeurs et personnes morales ayant voté aux Assemblées générales de caisses locales du Crédit Mutuel de Bretagne et Crédit Mutuel du Sud-Ouest.
- Mesure de l'expérience administrateur :
Construction de l'ensemble des indicateurs quantitatifs avec des éléments de comparaison par Fédération. Construction d'un questionnaire qualitatif sur la mesure de l'expérience avec les commissions fédérales.
Analyse des résultats du questionnaire pour poser le To de la mesure de l'engagement des administrateurs. Définition d'un plan d'action et mise en place de son suivi.

#2-1 Production annuelle de crédits en faveur de la transition environnementale (en millions d'euros)

Somme de la production annuelle de crédits destinée à financer la transition environnementale des particuliers (1) et de la production de crédits destinés à financer la transition des professionnels/agriculteurs/entreprises/institutionnels (2).

(1) Production de crédits en faveur de la transition environnementale des particuliers :

- > Fédérations : offres mobilité, Rénoveo, Eco-PTZ.
- > Arkéa Financements et Services : financements en faveur de la mobilité, de la production d'énergie renouvelable, de la rénovation et du rétrofit, respectant les critères "crédits durables" du groupe.
- > Fortuneo : financements en faveur de l'habitat, de la rénovation et des SCPI durables, respectant les critères "crédits durables" du groupe.
- > CFCAL : financements en faveur de l'habitat, de la rénovation, des énergies renouvelables et des SCPI durables, respectant les critères "crédits durables" du groupe.

(2) Production de crédits en faveur de la transition des professionnels/entreprises/agri/institutionnels :

- > Fédérations : financements accordés via les offres Clémat +, Agrinovéo, Pronovéo.
- > ABEL :
 - financements affectés à des projets en faveur de la Transition énergétique et climatique respectant les critères "crédits durables" du groupe : énergies renouvelables, transitions agricoles et alimentaires, bâtiments durables, mobilité et logistique propres, écologie Industrielle...
 - financements affectés à des projets en faveur de la sobriété des modèles d'affaires respectant les critères "crédits durables" du groupe : écoconception et consommation durable, préservation du capital naturel et des ressources, économie de l'après-première vie, gestion des déchets et traitement de l'eau...
 - financements Pact Carbone ;
 - financements structurés intégrant un critère carbone.
- > Arkéa Crédit Bail : financements en faveur de la mobilité, de la production d'énergie renouvelable et de bâtiments respectant les critères "crédits durables" du groupe.
- Évolution de l'indicateur et des trajectoires 2026 et 2027

Le périmètre des crédits dédiés à la transition environnementale a été élargi en 2025 pour pouvoir inclure les crédits immobiliers résidentiels de biens neufs (respectant la RE2020) et de biens anciens (bénéficiant d'un DPE A, B ou C < 135KwH/m²).

Cet élargissement significatif en cours d'année a induit la révision des objectifs 2026 et 2027 afin de maintenir un niveau d'ambition élevé du groupe dans sa volonté d'accompagner la transition environnementale de ses clients.

Les objectifs annuels sont révisés en conséquence, à hauteur de 2 200 M€ pour 2026 et 2 450 M€ pour 2027 (vs respectivement 2 000 M€ et 2 200 M€).

#2-2 Collecte brute annuelle d'épargne en faveur de la transition environnementale (en millions d'euros)

- Somme de la collecte brute d'épargne en faveur de la transition environnementale (yc arbitrages bruts) :
 - > épargne financière et assurance-vie - produits "retails" respectant les critères "épargne transition environnementale du groupe", fabriqués par Arkéa Asset Management, Arkéa REIM, la salle des marchés ou référencés par Suravenir;
 - > épargne bancaire fléchée vers la transition environnementale respectant les critères "épargne transition environnementale du groupe".

#2-3 Nombre total d'entreprises en portefeuille ayant bénéficié d'un dispositif de pédagogie/ accompagnement

- Nombre total des entreprises en portefeuille d'Arkéa Capital (1) ayant bénéficié d'un dispositif de pédagogie et d'accompagnement (2) au sujet des transitions environnementales ou sociales (3).

(1) Les entreprises en portefeuille sont les participations d'Arkéa Capital, dont le volume varie chaque année en fonction des entrées et des sorties. Le calcul de l'indicateur est réalisé avec une vision "stock" c'est-à-dire qu'une société qui a fait l'objet d'un dispositif d'accompagnement en 2025 sera comptabilisée en 2030 même si Arkéa Capital est sorti en 2027, afin de comptabiliser les dispositifs de pédagogie et d'accompagnement tout au long de l'objectif. À noter qu'une entreprise ayant bénéficié de dispositifs d'accompagnements sur plusieurs années ne sera comptabilisée qu'une seule fois.

(2) Sont comptabilisés les dispositifs suivants :

- Les RDVs réalisés par l'équipe RSE d'Arkéa Capital avec les participations concernant leur démarche RSE et plus spécifiquement leurs enjeux environnementaux et sociaux.
- Les ateliers collaboratifs réalisés (ex : ateliers CSRD / VSME / etc.) réunissant quelques entreprises en portefeuille et permettant de faire progresser les participations sur l'identification de leurs enjeux RSE de façon holistique.
- La remise des fiches de synthèse de maturité RSE et les axes d'amélioration (en cours de construction sur la base du reporting ESG annuel qui comprendra un scoring et des axes de progrès sur cet aspect).
- La tenue de webinaires spécialisés.

(3) Le périmètre englobe les transitions sociétales pour tenir compte des actions globales d'Arkéa Capital dans le cadre de sa politique d'engagement.

#2-4 Émissions annuelles scopes 1+2 (en *teqCO₂*)

- Ces émissions sont comptabilisées en GHG Protocol : le "Greenhouse Gas Protocol" est une méthode de calcul et de déclaration d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). C'est l'outil le plus utilisé à l'international par les entreprises pour se fixer des objectifs de réduction des GES.

#3-1 Croissance annuelle des encours injectés dans l'économie réelle

- Somme des :
 - > encours investis en capital-investissement (Arkéa Capital);
 - > et des encours de crédits du groupe soutenant l'économie réelle en France : c'est-à-dire hors crédits à la consommation octroyés par Arkéa Financements et Services, CFCAL et fédérations et hors financements octroyés par Keytrade.

#3-2 Production de crédits accordés aux acteurs publics locaux (en millions d'euros)

- Somme de :
 - > la production de crédits moyen / long terme accordés aux collectivités locales par le Crédit Mutuel de Bretagne et le Crédit Mutuel du Sud-Ouest;
 - > et de la production de crédits moyen / long terme accordés aux acteurs publics locaux dont collectivités, acteurs de la santé, HLM yc ESH, syndicats mixtes, aménagement, régie et CCI par Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels.

#3-3 Objectif qualitatif 2025 sur l'EAU : Mise en place d'un diagnostic des portefeuilles de financements/ investissements

- Ce diagnostic comprend :
 - > l'analyse des impacts négatifs sur la ressource (ex : consommation d'eau, pollutions);
 - > l'analyse des dépendances à la ressource (ex : approvisionnement en eau);
 - > l'affinage de cette mesure avec une vision territoriale liée aux entreprises localisées dans des zones de stress hydrique.
- Périmètre : financements, investissements.

#4-1 Taux de rencontre annuel des clients ciblés Personnes Financièrement Fragiles et Prévention du Surendettement (%)

- Cibles : Personnes détectées Financièrement Fragiles (PFF) et personnes identifiées au titre de la Prévention Du Surendettement (PDS).
- Taux : Le taux de rencontre annuel se calcule en faisant le ratio du nombre de rencontres effectivement réalisées sur l'année par le nombre de rencontres identifiées pendant l'année comme étant à réaliser dans les trois mois suite à l'identification.

#4-2 Développer des actions de pédagogie ciblées afin de mieux accompagner/sensibiliser les clients

- Actions visant à renforcer l'éducation financière des clients des réseaux des caisses locales afin de leur permettre d'améliorer la gestion de leur budget, en leur apportant de la pédagogie utile et adaptée à chacun.

#4-3 Part de collaborateurs formés à la culture client

- Nombre de collaborateurs formés depuis le lancement du programme et présents à l'effectif au 31.12 de l'année de référence.

#5-1 Montants annuels versés au titre des Solidarités et du mécénat (en millions d'euros)

- Définition

Cet indicateur intègre :

- > le montant des mécénats versés par le Conseil d'administration du Fonds de dotation du Crédit Mutuel Arkéa et par les comités territorialement compétents du Fonds de dotation (comités régionaux et comités locaux);
- > le montant des solidarités versées par les caisses locales du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, à savoir les aides aux emprunteurs, les dons Appui Plus, les dons aux particuliers en difficulté (uniquement pour le Crédit Mutuel du Sud-Ouest), les dons aux professionnels (hors dispositif Solidarité Pro);
- > le montant des extournes accordées aux Personnes Financièrement Fragiles via l'offre spécifique Budg'Equilibre (montant de l'écart par rapport aux plafonds réglementaires), par les fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest;
- > les sinistres pris en charge pour les clients en contentieux ou douteux par Suravenir (cotisations emprunteurs impayés);
- > les montants versés au titre du fonds de solidarité assureurs par Suravenir et Suravenir Assurances;
- > le coût annuel du mécénat de compétences;
- > les dons accordés par PhiNOE.

- Évolution de l'indicateur :

- > Le terme montants "versés" a été substitué au terme montants "accordés", pour plus de précision
- > Le sous indicateur suivant a été supprimé car il était obsolète: "le montant du budget complémentaire pour les opérations emblématiques versé par le Crédit Mutuel Arkéa aux fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest". Il correspond au sous indicateur "montant des mécénats versés par [...] les comités territorialement compétents du Fonds de dotation (comités régionaux [...])."

#5-2 Taux de mobilités intra et inter entités

- Prise en compte des mobilités au sein de l'UES, entre l'UES et les filiales, entre les filiales, à chaque fois qu'il y a un changement de centre de frais, hors situation des réorganisations.

#5-3 Index Egalité pro

- Moyenne pondérée par les effectifs des index égalité pro des entités du groupe éligibles pour les entités de plus de 50 salariés.

RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA VÉRIFICATION DE L'EXÉCUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale
CREDIT MUTUEL ARKEA
1 rue Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société CREDIT MUTUEL ARKEA (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le Cofrac (Accréditation Cofrac Validation / Vérification, n°3-1862, portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que votre entité s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission telles que présentées dans le rapport du comité de mission et relatives à la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, joint au rapport de gestion en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, pour chaque objectif social ou environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 du code de commerce et inscrit dans ses statuts, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le fait que l'entité ait atteint les objectifs opérationnels qu'elle a définis et sous-tendant les objectifs sociaux et environnementaux précités,
- le fait que l'entité ait mobilisé les moyens adéquats et cohérents au regard de ses ressources et du plan d'action défini par la direction, et que
- par conséquent, la société CRÉDIT MUTUEL ARKÉA respecte chacun des objectifs, inscrits dans ses statuts, qu'elle s'est donnée pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité.

Préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans le rapport du comité de mission.

Limites inhérentes à la préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction :

- de constituer un comité de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce ;
- de sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- de concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport du comité de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs ;
- d'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du comité de mission.

Il appartient au comité de mission d'établir son rapport en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmises par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

Ce rapport est joint au rapport de gestion du CRÉDIT MUTUEL ARKÉA.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R.210-21 du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes – Intervention de l'OTI – Sociétés à mission*, complété de notre Programme de vérification « SAM PV v.0b » tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) - *Mission d'assurance autres que les audits et examens limités de l'information financière historique*.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-28 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 6 personnes et se sont déroulés entre décembre 2025 et mars 2026 sur une durée totale d'intervention de 4 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons notamment mené une douzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, notamment les représentants des directions Finance durable, RH, de l'optimisation des moyens et des services clients.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être ainsi que ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- d'une part, la cohérence d'ensemble de la raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 du code de commerce et inscrits dans ses statuts ;
- d'autre part, l'exécution de ces objectifs.

Concernant la cohérence d'ensemble de la raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux de l'entité, nous l'avons appréciée au regard, d'une part, de son activité et, d'autre part, des objectifs opérationnels qu'elle a retenus :

- Cohérence de la raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux retenus au regard de l'activité de l'entité
- Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.
- Nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :
 - les informations disponibles dans l'entité (par exemple, procès-verbaux des réunions du conseil, comptes rendus ou support des réunions avec des parties prenantes internes ou externes, analyses des risques) ;
 - la feuille de route de société à mission et les derniers rapports du comité de mission établis depuis la dernière vérification ;
 - le cas échéant, ses publications (par exemple, rapport de gestion, rapport intégré, sur le site internet).
- Nous avons apprécié si les objectifs sociaux et environnementaux sont cohérents avec la raison d'être, s'ils constituent des leviers pour l'accomplir ou des engagements sur la façon de l'accomplir ;
- Nous avons apprécié si la raison d'être et les objectifs sociaux et environnementaux retenus :
 - sont explicites et permettent à un lecteur qui ne connaît pas l'entreprise d'identifier son activité ;
 - permettent de comprendre la contribution de l'entreprise à la Société et si l'entreprise est en capacité de maîtriser et d'agir sur ses enjeux sociaux et environnementaux ;
 - sont spécifiques à l'entreprise, au regard de ceux des autres sociétés à mission du même secteur ;
 - sont alignés avec le modèle d'affaire de l'entité ; nous avons vérifié notamment que le chiffre d'affaires de l'entité n'est pas déconnecté de sa raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux retenus et que l'évolution du chiffre d'affaires n'est pas potentiellement sans rapport, voire partiellement contradictoire, avec sa raison d'être et les objectifs sociaux et environnementaux retenus ;
 - sont exprimés avec des termes précis en lien avec l'activité de l'entreprise et non uniquement avec des termes génériques tels que durable, responsable, soutenable.
- Cohérence et articulation de la raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux au regard des objectifs opérationnels retenus

Nous avons apprécié si :

- les objectifs opérationnels contribuent au respect de l'objectif social ou environnemental et/ou de l'engagement correspondant et s'ils sont indispensables pour les respecter ;
- l'atteinte des objectifs opérationnels apporte une preuve convaincante du respect de l'objectif social ou environnemental et/ou de l'engagement correspondant ;
- les objectifs opérationnels sont vérifiables et si les mesures retenues sont cohérentes avec eux.

Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de l'entité, la cohérence entre :

- les informations collectées ;
- la raison d'être ; et
- les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous avons vérifié l'existence éventuelle d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi et de mesures de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification, nous avons apprécié si l'entité a mobilisé les moyens adéquats et cohérents au regard de ses ressources et du plan d'action défini et si les objectifs opérationnels sont en ligne avec les valeurs attendues des trajectoires définies par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission tel que décrit dans le rapport de comité de mission et atteints.

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- Prise de connaissance :
 - nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que le rapport du comité de mission ;
 - nous avons échangé avec le comité de mission sur son appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux et, le cas échéant, avec les parties prenantes pour les objectifs qui les concernent. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans le rapport du comité de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, afin d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux. Nous avons également pris connaissance de la manière dont le comité de mission a rendu compte de ces résultats ;
- Analyse des moyens et ressources mobilisés :
 - par entretien avec notamment l'organe de direction de l'entité, nous avons apprécié les moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
 - nous avons apprécié, au regard de l'évolution des affaires sur la période, l'adéquation des moyens et ressources mis en œuvre et de ceux visant spécifiquement à l'atteinte des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires ;
- Sincérité des indicateurs de performance :
 - nous avons vérifié la présence dans le rapport du comité de mission d'indicateurs de performance cohérents avec les objectifs opérationnels, définis le cas échéant, permettant de rendre compte de l'atteinte des objectifs opérationnels et de l'avancement sur les trajectoires définies ;
 - nous avons apprécié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs et, notamment nous avons :
 - apprécié le caractère approprié du Référentiel de l'entité au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;
 - vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
 - pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs ;
 - mis en œuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres méthodes de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés s'il y a lieu par des vérifications au siège de l'entité et couvrent entre 20 et 100 % des données utilisées pour le calcul des indicateurs ;
 - apprécié la cohérence d'ensemble du rapport du comité de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.
- Non-respect d'un ou de plusieurs objectifs sociaux et environnementaux

Dans le cas où un ou des objectifs sociaux et environnementaux ne sont pas respectés, nous avons pris connaissance des raisons le justifiant, présentées dans le rapport du comité de mission. Au regard du contexte de l'entité, nous avons apprécié si ces raisons sont liées à des circonstances exceptionnelles, extérieures à l'entité, ne pouvant pas être anticipées au moment où les objectifs opérationnels ont été définis.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Nantes, le 30 avril 2026

L'un des commissaires aux comptes,
PricewaterhouseCoopers Audit


Nicolas Jolivet
Associé


Anne Parenty
Associée développement durable





1, rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon

Tél. : 02 98 00 22 22

cm-arkea.com

@cmarkea



dia D'UNE IDÉE L'AUTRE